



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- procurations : 2
- absents : 2
- ayant pris part au vote : 21

Étaient présents : Max VINCENT, Arlette BERNARD, Dominique PELLA, Béatrice REBOTIER, Eric MAZOYER, Florence DURANTET, Denis VERKIN, François GAY, Régis MATHIEU, Fabienne GUENEAU, Brigitte CAYROL, Véronique CHAMBON, Antonio MARQUES, Jean-François POLI, Corinne PREVE, Christine GODARD, Thierry BERTRAND, Cécile CAZIN, Raphaël GUYONNET

Date de la convocation : 31/01/2019

Conseil municipal : 07/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
13/02/2019

Affichage municipal le : 08/02/2019

Absents représenté(s) :	Par :
Sophie SEGUIN	Véronique CHAMBON
Valérie LEMOINE	Christine GODARD

Étai(en)t absent(s) :

Pascal KLEIMANN
Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu : Raphaël GUYONNET

Délibération du conseil municipal n°2019-02-02

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2019.

La commune ayant franchi le seuil des 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire qui précède l'examen du budget primitif 2019 qui sera présenté au vote le jeudi 21 mars 2019. Ce débat permet de faire le bilan des années passées et d'éclairer les prévisions et les choix financiers de la Commune sur l'exercice à venir. Il a lieu en conseil municipal et fait l'objet d'une délibération.

Le Maire rappelle aux conseillers le contexte financier particulièrement contraint dans lequel se trouvent les collectivités aujourd'hui. Afin de réduire le déficit public, l'Etat opère une réduction drastique de ses dotations et la commune de Limonest ne touche plus de DGF depuis 2017. L'effort exceptionnel demandé à la commune de Limonest concerne également le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Au total (FPIC plus diminution de DGF), c'est 357 642 € qui ont été ponctionnés en 2018 et 1 229 905 € entre début 2013 et fin 2018.

Afin de donner une vue globale du budget aux élus, M. le Maire explique la provenance et l'utilisation des ressources communales (fonctionnement et investissement) et donne des éléments détaillés concernant la fiscalité directe locale, les dépenses de personnel, la dette de la commune, dont celle relative au pôle culturel et les grands équilibres budgétaires pour 2019.

M. le Maire propose au conseil de valider les orientations suivantes :

- un budget d'investissement
- une rigueur affirmée sur les dépenses de fonctionnement
- une dette relativement faible et totalement sécurisée,
- pas d'augmentation de la fiscalité

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chaque membre de l'assemblée ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L 2312-1,

DELIBERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 07/02/2019*

Max VINCENT
Maire de Limonest

